

La demande

- ⇒ Formulaire MDPH.
- ⇒ Formulaire simplifié CMI pour les bénéficiaires / demandeurs de l'APA.
Bon à savoir : Les CMI stationnement et invalidité sont attribuées de plein droit à l'usager bénéficiant de l'APA en GIR 1, 2,3.
Nb : **Adresse mail valide obligatoire** pour toute demande de CMI !

La demande a été acceptée

- ⇒ Une notification d'accord vous a été envoyée.
- ⇒ Vous allez recevoir un courrier d'appel à photo envoyé par l'imprimerie nationale.
- ⇒ Découpez le bas de ce courrier en y collant une photo et renvoyer le document à l'adresse indiquée sur ce courrier dans l'enveloppe jointe.
- ⇒ Vous pouvez également vous connecter sur le site internet de l'imprimerie nationale pour leur transmettre numériquement la photo.
Nb : **bien conserver le haut du courrier**, car vos identifiants internet pour demander un duplicata sont dessus !
- ⇒ L'imprimerie nationale vous enverra votre CMI à domicile.

La demande a été refusée

- ⇒ Recours contre la décision de refus – *procédure indiquée au dos de la notification.*

Vous n'avez pas reçu l'appel à photo

- ⇒ Contactez votre service autonomie.
(Coordonnées au dos)

Vous n'avez pas reçu votre CMI après avoir renvoyé l'appel à photo (au-delà d'un mois)

- ⇒ Connectez-vous sur le site de l'imprimerie nationale pour voir où en est votre demande.
 - www.carte-mobilite-inclusion.frA défaut, contactez l'imprimerie nationale.
 - 0 809 360 280
- ⇒ Contactez votre service autonomie.
(Coordonnées au dos)

Vous avez perdu votre CMI

- ⇒ Rendez-vous sur le site de l'imprimerie nationale avec vos **identifiants du courrier d'appel à photo** pour demander un duplicata.
Attention : toute demande de duplicata est payante (10 euros TTC)

Vous avez perdu vos identifiants pour vous connecter

- ⇒ **Vous avez perdu votre mot-de-passe** : cliquez sur « mot de passe oublié ». Vous devrez saisir votre identifiant pour recevoir votre mot de passe par mail.
- ⇒ **Vous avez perdu votre identifiant** : cliquez sur « identifiant oublié ». Vous devrez saisir votre adresse mail pour récupérer votre identifiant par mail.

Votre adresse mail n'est pas connue de l'imprimerie nationale

- ⇒ Contactez votre **service autonomie** pour qu'il rajoute ou corrige l'adresse mail de votre dossier MDA et prévienne l'imprimerie nationale du changement.

En cas de difficultés avec l'outil informatique pour effectuer une demande de duplicata

- ⇒ Contactez votre **service autonomie** qui aura la possibilité d'effectuer cette demande pour vous en ligne (Coordonnées au dos) ;
- ⇒ Il vous sera alors transmis un **coupon de demande sous forme papier**.
- ⇒ Ce coupon de demande sera **à remplir** – *acceptation des conditions générales, lieu, date, signature* et **à envoyer à l'adresse indiquée**, accompagné du **règlement de la demande par chèque**.

Les numéros utiles

⇒ Imprimerie nationale :

- www.carte-mobilite-inclusion.fr
- 0 809 360 280
- contact-cmi@ingroupe.com

⇒ Services autonomie du Département de l'Isère :

- Crémieu : 04-74-18-65-70
- Bourgoin-Jallieu : 04-26-73-05-48
- La Tour Du Pin : 04-74-97-96-98
- Vienne : 04-74-87-93-30
- Beaurepaire : 04-37-02-25-18
- Voiron : 04-57-56-11-30
- Saint Marcellin : 04-76-36-38-38
- Bernin : 04-56-58-16-41
- Villard de Lans : 04-57-38-49-00
- Mens : 04-80-34-85-02
- La Mure : 04-57-48-11-11
- Le Boug d'Oisans : 04-76-80-03-48
- Grenoble et périphérie : 04-57-38-44-00



GUIDE PRATIQUE

CARTE MOBILITE INCLUSION

Stationnement – Priorité – Invalidité

MAISON DE L'AUTONOMIE
Service Accueil et Information